

## Liste rectificative des retraits d'agrément décidés par la BCE ou l'ACPR au cours du mois de Septembre 2022

Code interbancaire	Dénomination sociale	Date de la décision du retrait d'agrément
<b>Établissements de crédit</b>		
10228	BANQUE LAYDERNIER*	06/09/2022
10268	BANQUE COURTOIS*	06/09/2022
10468	BANQUE RHONE-ALPES*	06/09/2022
10558	BANQUE TARNEAUD*	06/09/2022
12098	SOCIETE DE BANQUE MONACO*	06/09/2022
13259	BANQUE KOLB*	06/09/2022
13489	BANQUE NUGER*	06/09/2022
30076	CREDIT DU NORD*	06/09/2022
30077	SOCIETE MARSEILLAISE DE CREDIT*	06/09/2022
<b>Sociétés de financement</b>		
Néant		
<b>Entreprise d'investissement</b>		
Néant		
<b>Établissements de paiement</b>		
Néant		
<b>Établissements de monnaie électronique</b>		
Néant		
<b>Prestataires de services d'information sur les comptes</b>		
Néant		

*\*L'autorisation du retrait d'agrément de ces 9 établissements de crédit, décidée dans le cadre de l'intégration des sociétés CREDIT DU NORD dans SOCIETE GENERALE, a été rendue le 06 septembre 2022 pour une réalisation au 01 janvier 2023.*

## Liste rectificative des retraits d'agrément décidés par la BCE ou l'ACPR devenus définitifs au cours du mois de Septembre 2022

Code interbancaire	Dénomination sociale	Date à laquelle le retrait d'agrément est devenu définitif
<b>Établissements de crédit</b>		
Néant		
<b>Sociétés de financement</b>		
16 640	CREDIT FINANCIER LILLOIS*	30/09/2022
<b>Entreprise d'investissement</b>		
Néant»		
<b>Établissements de paiement</b>		
16 640	CREDIT FINANCIER LILLOIS*	30/09/2022
<b>Établissements de monnaie électronique</b>		
Néant		
<b>Prestataires de services d'information sur les comptes</b>		
Néant		

*\*L'autorisation du retrait d'agrément de la Société de financement-Établissement de paiement Crédit Financier Lillois a été rendue le 30 novembre 2022 pour une réalisation à effet rétroactif le 30 septembre 2022.*